

L'Eclairage

Eclairages anciens, eclairages modernes
De la chandelle à l'électricité. — Les lanternes et les réverbères. — Porte-fautes et tire-laine. ... Comment fut découvert le gaz. — La bougie et le pétrole

Quand on compare la chandelle de suif de nos pères avec la lampe électrique éblouissante qui, des grandes villes, pénètre peu à peu dans les campagnes, on trouve que le progrès a tout de même du bon.

Parmi les choses nécessaires à la vie, la lumière est des plus précieuses. Non seulement, elle réjouit les âmes, mais encore et surtout elle rend plus confortable la vie familiale et entoure de plus de sécurité la vie extérieure.

L'histoire de l'éclairage à travers les siècles est curieuse à plus d'un titre. Résumons-la dans le cadre restreint de cet article.

Dans la plus haute antiquité et jusqu'au xv^e siècle, on ne connaît exclusivement que des lampes à pied ou suspendues, dans lesquelles on brûlait de l'huile de noix ou de navette. Puis on imagina de composer des bâtons de marc d'huile, puis de suif avec des mèches d'étope et de coton et ensuite on eut l'idée d'y meler de la cire. Ainsi se trouva créée la bougie qui fut ainsi nommée parce que la cire de la ville africaine de Bougie avait la réputation d'être la meilleure. La chandelle était d'usage courant, la bougie que la ville du Mans excellait à fabriquer, servait dans les familles riches, mais elle ne fut de consommation courante que vers la fin du xv^e siècle.

Jusqu'alors, l'éclairage des voies publiques était réduit à sa plus simple expression, quand même il existait. Le plus souvent, dès que le couvre-feu avait sonné et que les bougies étaient éteintes, les rues se trouvaient plongées dans une obscurité complète et les gens qui s'y aventuraient le soir n'avaient pour se guider que la lumière de la torche que portait leur valet ou la lanterne qu'ils portaient eux-mêmes.

Aussi les nuits étaient-elles propices aux entreprises des « mauvais garçons », les apaches de l'époque. Pour éviter leur rencontre, ou du moins pour que la nuit fût moins propice aux attaques nocturnes, une entreprise de porte-fautes fut créée à Paris en 1662. On trouvait ces éclairés publics dans certains carrefours et, moyennant cinq sols, ils vous escortaient pendant un quart d'heure munis d'une cire allumée. Pour trois sols, on n'avait le droit qu'à un lumignon à l'huile.

Et cette commodité, disait le prospectus, de pouvoir aller et venir et d'être éclairé à peu de frais seraient les gens sortant plus librement, que les rues seront plus fréquentées de nuit, ce qui contribuerait à éloigner les voleurs et que l'on pourra souvent renconter des occasions d'être éclairé pour rien, en suivant les portes-flambeaux lorsqu'ils éclaireront d'autres personnes... »

L'entreprise n'eut cependant aucun succès. Six mois après on s'aperçut d'abord que les portes-fautes détroussaient eux-mêmes leurs clients et ensuite on découvrit l'existence d'une association de malandrins ayant pour but d'enlever et de séquestrer les passants qu'on vendait ensuite dans les îles d'Amérique. Il fallait trouver autre chose pour donner aux voies publiques un éclairage ca-

pable de déceler aux agents du guet les vide-goussets et les tire-laine.

On chercha pendant cinq ans, en 1667, le préfet de police d'alors décida qu'une lanterne serait fixée au milieu de chaque rue au premier étage d'une maison. Le malheur fut que la régularité ne présida que rarement à l'allumage de la chandelle. Les soirs d'hiver, les nuits de lune, on faisait l'économie de la lumière et les coupe-jarrets en prenaient à leur aise. Cet état de choses dura près d'un siècle et c'est seulement en 1745 que Bourgeois de Châteaublanc et l'abbé Matherat de Précigny inventèrent les réverbères. M. de Sartines, le préfet d'alors, fit placer les premiers sur le Pont-Neuf et dans la rue Dauphine; le succès de cette innovation fut tel que l'on alluma des feux de joie et que les poètes lui consacrèrent des odes.

Cependant, un mode d'éclairage plus pratique et surtout plus lumineux ne devait pas tarder à succéder au réverbère. Un jour, dans la houillère de Whitehaven, en Angleterre, tandis que les mineurs travaillaient dans une galerie, ils furent tout à coup surpris par une odeur incomme et la lumière dont ils faisaient usage enflammait l'air en un magnifique jet de plus d'un mètre. Effrayés, les ouvriers éteignirent la flamme avec leurs chapeaux, mais ils constatèrent qu'elle réapparaissait chaque fois qu'ils l'allumaient de la lumière et, pour se débarrasser de ce siin singulier, ils firent un long tube pour le conduire jusqu'à la surface du sol. Le gaz de houille était découvert. Mais ce ne fut qu'en 1785 qu'un ingénieur français, Philippe Lebon, s'avisait d'utiliser ce gaz pour l'éclairage, et en fit la première expérience publique. Chose curieuse, on ne lui fit qu'un accueil assez tiède et l'inventeur ne trouva pas les capitaines suffisants pour exploiter son idée. Pis encore, l'Anglais Murdoch, qui l'avait instant commandité, s'appropria l'invention et prenait en Angleterre un brevet qu'il exploitait et qui le conduisait à la fortune. C'est à Londres, après la mort de Lebon, que les ingénieurs allèrent, en 1814, étudier le mode d'éclairage, qui fut installé en France en janvier 1819.

Il ne faudrait pas en conclure que les réverbères disparurent complètement des rues parisiennes. Il y a vingt ans, il en existait encore plus de 1.500. On les trouvait surtout dans les faubourgs. Ils sont beaucoup moins nombreux aujourd'hui; il en reste cependant encore plusieurs centaines. Quant à la province où l'électricité s'est installée de plus en plus, il est encore des villes importantes où le réverbère jouit d'une faveur trop persistante.

Quant à l'éclairage privé, quatre moyens se partagent les préférences publiques.

L'électricité et le gaz occupent une grande place, celle que la bougie a occupée d'abord et que le pétrole a tenue ensuite. C'est ce qui est, indiscutablement, le plus en usage. Il suffit, pour s'en convaincre, de noter que sa consommation, qui s'élevait en 1885 à 1.370.000 quintaux, pour toute la France, s'élève aujourd'hui à quatre millions et demi de quintaux.

Marcel FRANCE.

A L'OCCASION DES FÊTES, les libraires du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Roubaix, et 33, rue Carnot, Tourcoing, mettent en vente un grand choix de Serviettes pour Ecoliers, Porte-Plumes réservoirs et de Stylographes. Jolies boîtes de papier à lettre et Pochettes garnies de Cartes, feuilles et Enveloppes.

Les établissements hospitaliers

Comme les départements, comme les communes, les établissements publics de bienfaisance possèdent des biens en propre, dont l'estimation a été faite aussi récemment. Leur valeur dépasse de beaucoup celle des biens des départements, sans attendre celle des biens des communes, puisqu'elle se chiffre par deux milliards 371 millions de francs, avec un revenu de 67 millions et demi.

Voici, d'après M. Paul Doumer, comment se répartit le capital possédé par les hôpitaux et les hôpitaux, d'une part, et, d'autre part, par les bureaux de bienfaisance :

Hôpitaux et Bâtiments

	France
Propriétés bâties.....	44.666.317
Propriétés non bâties.....	372.830.200
Valeurs mobilières.....	92.446.723
Objets mobiliers.....	67.601.643

Soit au total..... 1.807.604.973

BUREAUX DE BIENFAISANCE

	France
Propriétés bâties.....	39.048.592
Propriétés non bâties.....	92.178.592
Valeurs mobilières.....	428.974.543
Objets mobiliers.....	3.230.648

Soit au total..... 563.432.390

BUREAUX DE BIENFAISANCE

	France
Propriétés bâties.....	39.048.592
Propriétés non bâties.....	92.178.592
Valeurs mobilières.....	428.974.543
Objets mobiliers.....	3.230.648

Soit au total..... 563.432.390

BUREAUX DE BIENFAISANCE

	France
Propriétés bâties.....	39.048.592
Propriétés non bâties.....	92.178.592
Valeurs mobilières.....	428.974.543
Objets mobiliers.....	3.230.648

Soit au total..... 563.432.390

BUREAUX DE BIENFAISANCE

	France
Propriétés bâties.....	39.048.592
Propriétés non bâties.....	92.178.592
Valeurs mobilières.....	428.974.543
Objets mobiliers.....	3.230.648

Soit au total..... 563.432.390

BUREAUX DE BIENFAISANCE

	France
Propriétés bâties.....	39.048.592
Propriétés non bâties.....	92.178.592
Valeurs mobilières.....	428.974.543
Objets mobiliers.....	3.230.648

Soit au total..... 563.432.390

BUREAUX DE BIENFAISANCE

	France
Propriétés bâties.....	39.048.592
Propriétés non bâties.....	92.178.592
Valeurs mobilières.....	428.974.543
Objets mobiliers.....	3.230.648

Soit au total..... 563.432.390

BUREAUX DE BIENFAISANCE

	France
Propriétés bâties.....	39.048.592
Propriétés non bâties.....	92.178.592
Valeurs mobilières.....	428.974.543
Objets mobiliers.....	3.230.648

Soit au total..... 563.432.390

BUREAUX DE BIENFAISANCE

	France
Propriétés bâties.....	39.048.592
Propriétés non bâties.....	92.178.592
Valeurs mobilières.....	428.974.543
Objets mobiliers.....	3.230.648

Soit au total..... 563.432.390

BUREAUX DE BIENFAISANCE

	France
Propriétés bâties.....	39.048.592
Propriétés non bâties.....	92.178.592
Valeurs mobilières.....	428.974.543
Objets mobiliers.....	3.230.648

Soit au total..... 563.432.390

BUREAUX DE BIENFAISANCE

	France
</